

Déclarations et Discours

Nº 80/2

DÉSARMEMENT ET MAÎTRISE DES ARMEMENTS

Déclaration par M. G.A.H. Pearson, représentant du Canada à la Première Commission de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU (New York, 23 octobre 1979)

L'écart entre les objectifs du désarmement et les réalités de la sécurité internationale a toujours été large. Alors que l'objectif commun de la quasi totalité des pays est de maintenir le même degré de sécurité à un niveau d'armement inférieur, dans la pratique nous cherchons à instaurer une sécurité plus grande à un niveau d'armement supérieur. Cette contradiction est particulièrement flagrante dix-huit mois après la Session extraordinaire consacrée au désarmement, dont la tenue avait ravivé chez un grand nombre l'espoir de voir les gouvernements tenir davantage compte dans leurs politiques des dangers des armes modernes et de la course aux armements. Cette attente a été déçue et cette déception risque de tourner au cynisme et à l'indifférence si nous ne nous montrons pas plus capables de maintenir l'équilibre entre ces objectifs et ces réalités. Il est possible d'articuler et d'expliquer plus modestement et plus réalistement les objectifs du désarmement sans pour cela y renoncer et possible également de concilier les dépenses consacrées à la défense et les initiatives en vue du contrôle des armements sans pour cela éprouver le besoin de se justifier. L'histoire nous apprend que la paix ne réside pas toujours dans la force, mais encore moins dans la faiblesse. La propagande et les slogans egarent les gouvernements autant qu'ils sèment la confusion dans le public.

Cependant, nous pouvons être certains qu'une guerre nucléaire menée au moyen des . armes dont nous disposons aujourd'hui signifierait la destruction de la civilisation telle que nous la connaissons. Ceci, nous le savons depuis au moins une génération. C'est d'ailleurs cette certitude qui confère une urgence particulière à notre débat annuel sur le désarmement; mais c'est aussi cette certitude qui a convaincu un grand nombre de personnes de l'impossibilité d'une guerre nucléaire. Pourtant, nous savons tous que l'on ne saurait faire disparaître l'énergie nucléaire. Au contraire, bon nombre la considèrent comme un échappatoire face à une situation dans laquelle les sources d'énergie traditionnelles deviennent insuffisantes pour les besoins modernes. Même si tel n'était pas le cas, nous ne pourrions pas supprimer les matières fissiles ni la connaissance des techniques permettant de les utiliser à des fins d'armement. Nos tâches immédiates consistent donc plutôt à améliorer les moyens de contrôle de ces armements et des techniques connexes et à en réduire leur nombre par la négociation, en premier lieu, par des accords entre les puissances dotées de l'arme nucléaire. A cet égard, nous espérons vivement que la Chine occupera bientôt la place qui lui revient au sein du Comité du désarmement.

Le Traité sur les armes stratégiques offensives conclu en juin dernier entre les États-Unis et l'Union soviétique est un bon exemple d'accords à cet effet. Le Canada a salué ce traité comme une mesure susceptible d'assurer la stabilité de l'équilibre stratégique entre l'Est et l'Ouest. Nous espérons vivement qu'il entrera en vigueur au plus tôt, car nous estimons qu'il contribuera à réduire le risque de guerre nucléaire et à jeter les bases d'une confiance accrue entre les grandes puissances nucléaires, favorisant ainsi la conclusion de nouveaux accords de contrôle des armements entre elles. Nous avons constaté en particulier que cet instrument impose des restrictions à la modernisation des systèmes d'armes stratégiques offensives, restrictions que nous estimons depuis longtemps importantes pour le maintien d'un équilibre crédible de la dissuasion stratégique. L'inclusion d'une base de données convenue et de règles pour le dénombrement constitue par ailleurs un pas en avant dans la voie de la maîtrise des armements.

C'est d'ailleurs cette raison qui nous pousse à insister sur l'importance d'une interdiction globale des essais et à préconiser l'ouverture, à un stade approprié, d'une série de négociations visant la cessation et l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La conclusion d'accords sur ces points permettrait de ralentir la dynamique du développement des armements dans les pays dotés d'armes nucléaires, tout en contribuant à la non-prolifération de ces armes. Ces deux objectifs revêtent une importance capitale pour le maintien de la stabilité mondiale dans les années à venir. Nous déplorons que le Comité du désarmement n'ait pas encore eu l'occasion d'entreprendre ses travaux sur un traité d'interdiction globale des essais. Même si les appels lancés par cette Assemblée pour l'établissement d'un calendrier de négociations ne nous semblent pas toujours utiles, nous estimons cependant nécessaire d'entreprendre au plus tôt une action concrète en vue d'une interdiction globale, particulièrement en raison de la convocation en août 1980 de la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération. Selon des sources officielles autorisées, il y a eu en 1978 plus d'essais d'armes nucléaires qu'au cours de toute autre année depuis 1970. Nous devrions tout au moins réduire le nombre des essais si nous voulons entretenir la confiance dans les objectifs convenus en 1963.

La cessation et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres engins explosifs nucléaires marquerait un nouveau progrès dans la voie du désarmement nucléaire. A cet égard, des mesures partielles pour limiter les armes nucléaires, notamment une "cessation" de la production de matières fissiles doivent être préférées à des négociations globales dont les perspectives de succès sont minces. Nous reconnaissons que la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement poserait des problèmes difficiles d'ordre technique et politique. Ces problèmes doivent être examinés. En effet, même si l'on juge que des négociations sont inopportunes pour l'instant, nous pourrions envisager des moyens de les rendre possibles.

Nous sommes heureux de constater que le Comité du désarmement s'est penché sur la question des garanties de sécurité fournies aux États non dotés de l'arme nucléaire et qu'il a réalisé quelques progrès modestes à cet égard. Nous considérons que le Comité devrait reprendre l'étude de cette question au début de 1980. Il est parfaitement compréhensible que les États non dotés de l'arme nucléaire qui ne font pas partie d'un système de dissuasion nucléaire s'intéressent à des garanties contre une

au

ıire

res.

itre

ıs à

ous

de

gles

naî-

iter-

une

ères

t de

mes

ctifs

s les e eu

ssais.

drier

dant

ction

ième

Selon

éaires

duire

ectifs

ation

dan: ter le:

issile

s son:

ion d:

echn

n jug

jerd∉

:hé s∪

cléair que l

arfaite

nt pa

tre un

attaque nucléaire. Comme je l'ai déjà dit, les armes nucléaires ne disparaîtront par de sitôt. Ceci dit, les promesses de non-recours aux armes nucléaires par les États qui en possèdent revêtent une importance considérable, même dans les conditions soigneusement définies par chacun de ces États. On pourrait peut-être maintenant parvenir à des ententes internationales propres à renforcer la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires. Il est important d'accroître la confiance, afin que tous les États se sentent à l'abri d'une attaque surprise ou d'une erreur de calcul. L'information est l'un des éléments de cette confiance. En effet, une information fiable sur ces questions et une certaine structure de restrictions précises et convenues, contribuera à persuader les États que la guerre nucléaire peut être évitée.

Les vues du Canada sur d'autres points à l'ordre du jour seront énoncées au moment opportun. Cependant, notre approche générale des négociations en vue du désarmement et du contrôle des armements sera influencée par les objectifs généraux suivants. Premièrement, nous accorderons la préférence aux initiatives qui font appel à des mesures véritables de limitation, de réduction ou d'élimination des armements et des forces armées et qui, partant, influent sur la capacité effective des États de faire la guerre.

Deuxièmement, nous estimons que le Comité du désarmement devrait être impliqué davantage dans les questions de fond. En effet, s'il est opportun que les négociations sur certains types de systèmes d'armes soient menées en dehors du Comité, du moins dans les premiers stades, il reste — comme d'autres l'ont d'ailleurs fait remarquer — que les armes de destruction massive constituent une menace pour tous les habitants de la planète, qu'ils soient citoyens de petits ou de grands États. Nous considérons, par conséquent, que le Comité du désarmement devrait établir au plus tôt un groupe de travail chargé d'étudier les modalités d'un traité sur les armes chimiques, comme il a déjà été proposé par un grand nombre de membres. Il est en effet important que tous les membres du Comité soient au fait des grandes questions en litige concernant la portée et la vérification d'un tel traité, afin d'être en mesure de participer à leur règlement et, plus particulièrement, d'assumer pleinement les obligations que celui-ci imposera à ses signataires.

Troisièmement, nous continuerons d'attacher de l'importance aux méthodes de vérification qui inspirent confiance dans le respect effectif des accords; ces méthodes sont davantage susceptibles d'atteindre leur objectif si des organismes impartiaux et compétents participent à ce processus. L'administration par l'AIEA des garanties applicables aux activités nucléaires pacifiques en est un bon exemple. Par conséquent, nous approuvons le principe d'une agence internationale de satellites de contrôle placée sous l'autorité des Nations Unies, même si de formidables obstacles financiers et politiques se dressent sur la voie de son établissement. Un groupe d'experts a été chargé d'étudier cette question et nous appuierons sa recommandation visant la présentation d'un rapport exhaustif d'ici à 1981.

Quatrièmement, nous sommes disposés à appuyer d'autres initiatives qui contribuent au renforcement du rôle des Nations Unies en tant que source importante d'information et d'expertise au chapitre des arrangements relatifs au contrôle des armements. Il est regrettable qu'un si grand nombre de renseignements diffusés dans le public en ce qui concerne les forces armées et les armements soient publiés par des organismes semi-privés et non par les Nations Unies, en dépit du haut calibre d'un grand nombre de ces organismes. Nous sommes par conséquent heureux de constater que l'on examine maintenant des propositions voulant que les Nations Unies réunissent davantage de renseignements sur les armes classiques et notamment sur leur transfert. Certains de ces renseignements pourront être tirés de l'instrument de déclaration des dépenses militaires qui a été élaboré par le groupe d'experts ad hoc et distribué par le Secrétaire général. Nous espérons que des États de toutes les régions lui accorderont l'attention qu'il mérite.

D'autres études entreprises par les Nations Unies contribueront également à la réalisation de cet objectif. Nous pensons particulièrement aux études sur le désarmement et le développement des armes nucléaires et sur le désarmement régional. Nous appuyons par ailleurs la proposition visant à confier à des experts la poursuite du travail déjà accompli sur les mesures propres à accroître la confiance. On a dit que les études constituent un piètre substitut au désarmement. Nous considérons cependant que seule une étude impartiale des faits, une meilleure compréhension de la situation et une confiance mutuelle nous permettront de réaliser des progrès sensibles dans la voie du désarmement. Par conséquent, nous préconisons en principe la conduite, sous les auspices du Secrétaire général, d'études d'experts susceptibles de faire avancer les questions dans tout domaine relatif au contrôle des armements et au désarmement. Nous reconnaissons que ces études imposent un lourd fardeau au Centre du désarmement et qu'il est nécessaire de repenser le rôle et les ressources futures de cet organisme. A cet égard, il serait peut-être bon d'établir dans le cadre de l'UNITAR un programme distinct de recherche sur le désarmement, financé au moyen de contributions volontaires.

Permettez-moi de citer en guise de conclusion les efforts déployés par mon gouvernement pour favoriser la diffusion de l'information sur le désarmement. Nous finançons deux projets de recherche sur certains aspects de l'économie canadienne, dans le cadre de l'étude sur le désarmement et le développement. Les deux Canadiens qui participent aux travaux du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement et sur les armes nucléaires enseignent dans des universités canadiennes; ils pourront faire profiter les étudiants de l'expérience ainsi acquise. Nous avons mis sur pied un groupe consultatif formé de représentants d'organisations non gouvernementales éminentes afin de donner des conseils en matière d'éducation et de recherche et de favoriser les échanges de vues sur des questions de politique. Le gouvernement canadien a par ailleurs fourni son appui à un certain nombre de réunions et de colloques. Enfin, nous avons l'intention de promouvoir les recherches sur l'opinion publique, car, si nous sommes portés à prendre pour acquit que les objectifs du désarmement sont populaires, ce n'est peut-être pas toujours le cas. Quoi qu'il en soit, nos activités au sein de cette assemblée ne pourront être comprises que si les gouvernements parviennent à traduire leurs objectifs en accords réalistes qui réduisent réellement les risques de guerre.